

CRESS DE GUYANE
SIEGE SOCIAL : 10, RUE DES REMPARTS 97300 CAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mirlande SENAT-Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Siège social : 55, rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL - Email : m.senat@cabinetsenat.com
Tél : +33 6 15 51 66 24 - SIRET : 841 948 409 00013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Guyane » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montreuil, le 30 août 2022

Madame Mirlande SENAT



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	298	298				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Constructions	2 890	2 890				
Autres immobilisations corporelles	6 795	6 197	598	0,24	1 945	0,79
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	3 980		3 980	1,59	3 980	1,61
TOTAL (I)	13 963	9 385	4 578	1,83	5 925	2,40
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	21 575		21 575	8,61	3 925	1,59
Autres créances						
. Personnel	90		90	0,04		
. Autres	128 520		128 520	51,29	125 003	50,65
Disponibilités	95 809		95 809	38,24	111 966	45,36
TOTAL (II)	245 994		245 994	98,17	240 895	97,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	259 957	9 385	250 573	100,00	246 819	100,00

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Réserves	95 346	38,05	95 346	38,63
Report à nouveau	75 660	30,19	123 452	50,02
Résultat de l'exercice	2 805	1,12	-47 792	-19,35
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL (I)	173 811	69,37	171 006	69,28
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	28 202	11,26		
TOTAL (III)	28 202	11,26		
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 463	2,18	10 538	4,27
Autres	43 097	17,20	42 776	17,33
Produits constatés d'avance			22 500	9,12
TOTAL (IV)	48 560	19,38	75 813	30,72
TOTAL PASSIF	250 573	100,00	246 819	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	12 000		12 000	100,00			12 000		N/S
Montants nets produits d'expl.	12 000		12 000	100,00			12 000		N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			177 350	N/S	183 857	97,03	-6 507		-3,53
Cotisations			6 000	50,00	5 325	2,81	675		12,68
Autres produits			5	0,04	71	0,04	-66		-92,95
Transfert de charges					225	0,12	-225		-100,00
Sous-total des autres produits d'exploitation			183 355	N/S	189 478	100,00	-6 123		-3,22
Total des produits d'exploitation (I)			195 355	N/S	189 478	100,00	5 877		3,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					17 198	9,08	-17 198		-100,00
Total des produits financiers (III)					17 198	9,08	-17 198		-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					5 761	3,04	-5 761		-100,00
Total des produits exceptionnels (IV)					5 761	3,04	-5 761		-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			195 355	N/S	212 437	112,12	-17 082		-8,03
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			195 355	N/S	260 229	137,34	-64 874		-24,92
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			6 139	51,16	4 490	2,37	1 649		36,73
Services extérieurs			31 742	264,52	28 984	15,30	2 758		9,52
Autres services extérieurs			11 157	92,98	12 846	6,78	-1 689		-13,14
Impôts, taxes et versements assimilés			308	2,57	954	0,50	-646		-67,70
Salaires et traitements			59 686	497,38	128 760	67,96	-69 074		-53,64
Charges sociales			18 832	156,93	46 056	24,31	-27 224		-59,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			1 347	11,23	2 248	1,19	-901		-40,07
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			28 202	235,02			28 202		N/S
Autres charges			3 001	25,01	130	0,07	2 871		N/S
Total des charges d'exploitation (I)			160 413	N/S	224 468	118,47	-64 055		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Intérêts et charges assimilées			185	1,54	157	0,08	28		17,83
Total des charges financières (III)			185	1,54	157	0,08	28		17,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion			31 953	266,28	35 604	18,79	-3 651		-10,24
Total des charges exceptionnelles (IV)			31 953	266,28	35 604	18,79	-3 651		-10,24

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	192 550	N/S	260 229	137,34	-67 679	-26,00
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	2 805	23,38			2 805	N/S
TOTAL GENERAL	195 355	N/S	260 229	137,34	-64 874	-24,92

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 250 572,52 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 804,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/09/2022 par les dirigeants.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Brevets	<i>07 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 40 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	298			298
Immobilisations corporelles	9 685			9 685
Immobilisations financières	3 980			3 980
TOTAL	13 963			13 963

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	298			298
TOTAL I	298			298
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 890			2 890
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	4 850	1 347		6 197
TOTAL II	7 740	1 347		9 087
TOTAL GENERAL (I+II)	8 038	1 347		9 385

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	128 520
Autres produits à recevoir	
TOTAL	128 520

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	95 346				95 346
Dont générosité du public					
Report à nouveau	123 452			47 792	75 660
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-47 792				2 805
Dont générosité du public					
Situation nette	171 006			47 792	173 811
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	171 006			47 792	173 811
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public						28 202	
TOTAL						28 202	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 463	5 463		
Dettes fiscales & sociales	43 097	43 097		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	48 560	48 560		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 000
Dettes fiscales & sociales	9 330
Autres dettes	
TOTAL	12 330

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DETCC	COPOP ACTON	20 000	10 000	10 000		
ADEME	O CIRCULAIRE	16 800	7 080	9 720		
CCDS	O CIRCULAIRE	3 000		3 000		
CTG	ACTIONS	50 000		50 000		
CTG	O CIRCULAIRE	24 300		24 300		
DGCAT		38 000	38 000			
DGTM	O CIRCULAIRE	1 750	1 750			
TOTAL		153 850	56 830	97 020		

Eléments significatifs ou importants

Montant restant à percevoir en N+1 : 97 020€

Montant restant à percevoir en N-1 : 31 500€

Soit un total de subventions à percevoir : 128 520€

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	31 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres		
TOTAL	2	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 900€.